

Risque de change : comment préserver son entreprise

JULIEN DA SOIS | Le 18/10 à 08:02



Le peso argentin a été divisée par deux depuis le 1er janvier 2018. - Shutterstock

Les entreprises réalisant des opérations internationales peuvent pâtir de la chute d'une monnaie. Différents outils permettent de maîtriser ce risque.

L'Argentine traverse une grave crise monétaire : la valeur de sa monnaie, le **peso argentin**, **a été divisée par deux depuis le 1er janvier** (<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0302198783789-le-peso-argentin-sans-filet-de-securite-2201831.php>). Cet événement met en exergue le risque de change auquel font face les entreprises ayant des activités à l'international. S'il en existe plusieurs sortes, les PME et ETI se retrouvent le plus souvent face à l'un deux en particulier : le **risque de change**

transactionnel. « *Il apparaît au moment où une entreprise doit acheter ou vendre des biens ou des services dans une autre devise que la sienne* », explique Florence Saliba, présidente de l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE).

Comme les cours des devises sont volatils, la société se retrouve à la merci d'une variation du taux de change entre le moment de l'achat ou de la vente et celui de l'émission ou de la réception de la facture. « *Une entreprise importatrice est exposée à une appréciation de la devise étrangère, et un exportateur à une dépréciation de celle-ci* », précise Sébastien Oum, président d'Ambriva, un cabinet de conseil spécialisé en solutions et services de change. Par exemple, prenons une firme européenne qui a scellé des ventes en peso argentin au début de l'année et dont la facture est émise seulement aujourd'hui à cause des délais de paiement. Son chiffre d'affaires va être affecté de façon négative par l'effondrement du peso argentin, puisqu'elle va recevoir deux fois moins d'euros que ce qu'elle avait originellement budgété.

Figier le cours

Heureusement, il existe des moyens de se prémunir contre le risque de change, comme le **contrat à terme**. « *Il s'agit d'un contrat avec une banque, qui permet de **figier pour une période déterminée le cours de change** auquel l'entreprise achète ou vend ses devises* », détaille Florence Saliba, qui occupe également le poste de directrice du financement et de la trésorerie chez Danone. En échange, la banque vend les devises à la société un peu plus chères que le prix de marché.

Lire aussi :

> [Comment j'ai dupliqué mon business model à Londres, l'exemple de Kol](https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/internationaliser-exporter/comment-j-ai-duplique-mon-business-model-a-londres-l-exemple-de-kol-310134.php)
(<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/internationaliser-exporter/comment-j-ai-duplique-mon-business-model-a-londres-l-exemple-de-kol-310134.php>)

« *Pour les contrats à court terme, le coût est raisonnable. Mais pour les contrats à deux ans et au-delà, cela peut devenir extrêmement cher, car les banques prennent en compte le risque de volatilité de la devise et ont donc une charge en capital importante* », prévient Florence Saliba. En dehors des contrats à terme, d'autres instruments financiers permettant de limiter le risque de change existent, comme **les options et les swaps**. « *Ce sont des couvertures de changes plus complexes, difficiles à gérer au quotidien pour une entreprise*, indique Sébastien Oum. *Elles demandent du temps et des outils de reporting, et sont donc réservées aux sociétés averties.* »

Equilibrer les achats et les ventes

Pour les entreprises qui ne souhaitent pas faire appel à des produits financiers pour gérer leur risque de change, une autre stratégie est possible : la **couverture naturelle**. Elle consiste à équilibrer les achats et les ventes réalisés dans la même devise. Par exemple, « *si une société reçoit des dollars, elle peut, au lieu de faire une opération de change, garder ces devises sur un compte en dollars et les utiliser pour payer ses fournisseurs qui utilisent la monnaie américaine* », illustre Florence Saliba.

Lire aussi :

> [Dettes et créances libellés en monnaie étrangère : le casse-tête des écarts de conversion](https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/gestion-finance/10019677-dettes-et-creances-libelles-en-monnaie-etrangere-le-casse-tete-des-ecarts-de-conversion-35552.php)
(<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/gestion-finance/10019677-dettes-et-creances-libelles-en-monnaie-etrangere-le-casse-tete-des-ecarts-de-conversion-35552.php>)

Pas de monnaie sûre

Quant aux entrepreneurs qui imaginent qu'il existe des monnaies « sûres », non exposées au risque de change, la présidente de l'AFTE répond par la négative. « **Tant qu'une entreprise garde des positions en devises, le risque de change demeure, quelle que soit la monnaie. Solder ses positions est le seul moyen de le faire disparaître.** » Sébastien Oum abonde : « *Il y a quelques années, tout le monde pensait que le franc suisse était la devise la plus stable au monde. Finalement, en 2015, avec la fin du 'taux plancher' entre la monnaie suisse et l'euro, son cours s'est envolé. Le réveil a alors été difficile pour les entreprises commerçant avec les Suisses.* »

([javascript:void\(0\);](https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/gestion-finance/0302359569051-risque-de-change-comment-preserver-son-entreprise-324253.php))